

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-2-6

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de 18 opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie. Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces demandes pour un montant total de 68 188 € (dont 30 018 € en investissement et 38 170 € en fonctionnement).

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique, réunie en séances des 1er et 29 mars 2021.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- De croiser les regards et les enjeux sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'agriculture du territoire intercommunal concerné, sur la base d'un diagnostic et d'une importante concertation locale ;
- D'établir une feuille de route conjointe et opérationnelle, validée par tous les acteurs locaux, pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la réalisation de 18 opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2021 des Communautés de communes Pays de Ribeauvillé, Pays Rhin Brisach, Mulhouse Alsace Agglomération, Sundgau, Saint-Louis Agglomération et Sud Alsace Largue.

La liste de ces 18 opérations est annexée au présent rapport. Leur programmation a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique, réunie en séances des 1^{er} et 29 mars 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs des opérations listées dans le tableau annexé au présent rapport, dont le montant total s'élève à 68 188 € (dont 30 018 € en investissement et 38 170 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002TO6 pour le fonctionnement et P226O002T05 pour l'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY